

Délibération DEL-B-2025-045

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

RESSOURCES HUMAINES

Création de poste « adulte relais » Politique de la ville : renouvellement de la mission pour 3 ans (2025 – 2028)

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2021-191 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 déléguant au Bureau la gestion du tableau des effectifs : création, modification et suppression de poste ;

Vu la délibération n° 2016-071 du bureau communautaire du 10 mai 2016 créant un poste d'adulte relais pour une période de 3 ans ;

Vu la délibération DEL-B-2019-055 du bureau communautaire du 21 mai 2019 renouvelant le poste « adulte relais » pour une période de 3 ans ;

Vu la délibération DEL-B-2022 -030 du bureau communautaire du 12 avril 2022 renouvelant le poste adulte relais pour une période de 3 ans.

Considérant qu'il est pertinent de poursuivre et développer certaines actions au regard des engagements pris dans le cadre du nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 ».

Le contrat « adulte-relais » est un dispositif d'insertion visant à améliorer les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics. Il fait l'objet d'une convention entre

l'employeur et l'État qui lui accorde une aide forfaitaire annuelle (à titre indicatif en 2024 : 22 810€ soit env. 75% d'un SMIC).

Au sein de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, dans le cadre du contrat de ville du quartier « Valette » à Bressuire, ce dispositif est utilisé depuis 2016.

Les missions exercées concernent l'amélioration du cadre de vie des habitants et le renforcement de la participation citoyenne.

Le bilan des actions liées au poste est aujourd'hui positif. Cela étant, certaines actions nécessitent d'être poursuivies et développées au regard des engagements pris dans le cadre du nouveau contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 ».

En vertu de la délibération DEL-B-2022-030 susvisée, le contrat de l'adulte relais a ainsi été prolongé jusqu'en juillet 2025, il est donc proposé de le renouveler aux conditions suivantes :

- Poste à temps complet ;
- Pour une durée de trois ans : juillet 2025 – juillet 2028 ;
- Obligation pour l'employeur, de former et faciliter le parcours professionnel de l'adulte-relais pour aider à sa mobilité et à son retour vers le marché du travail.
- Poursuite des missions déjà existantes, à savoir :
 - Créer ou rétablir le lien social en étant en contact direct avec les habitants ;
 - Accompagner l'initiative des habitants en venant notamment en appui au Conseil citoyen (collectif d'habitants du quartier) ;
 - Poursuivre la sensibilisation des habitants au tri des déchets ;
 - Initier, participer et mettre en œuvre des actions favorisant l'amélioration du cadre de vie des habitants dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (dispositif partenarial et territorialisé qui vise à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants du quartier politique de la Ville par une veille, une coordination interinstitutionnelle et la mise en place d'actions concertées).
- Développement de nouvelles missions :
 - Renforcer la place de la parole des habitants au sein de la gouvernance du contrat de ville ;
 - Diversifier la participation citoyenne pour qu'elle soit plus représentative de la population du quartier ;
 - Faire le lien avec les habitants dans le cadre du projet urbain actuellement en cours ;
 - Le cas échéant, mettre en œuvre de nouvelles actions dans le cadre de la rédaction de la convention Gestion Urbaine de Proximité prévue en 2025.

Le bureau communautaire est invité à :

- **approuver la prolongation du poste « adulte relais » chargé de l'amélioration du cadre de vie et du renforcement de la participation citoyenne au sein du quartier prioritaire politique de la ville « Valette » (Bressuire) pour une durée de 3 ans (juillet 2025-juillet 2028) selon les conditions définies ci-dessus ;**
- **imputer les dépenses/recettes sur le budget principal de la communauté d'agglomération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

